

<https://47.snuipp.fr/Evolution-et-vote-du-programme-de-la-maternelle>



Évolution et vote du programme de la maternelle

- Métier - Programmes -

Date de mise en ligne : jeudi 17 juin 2021

Dernière mise à jour : 17 juin 2021

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

La version présentée au CSE : toujours des avancées à l'actif du SNUipp-FSU

La dernière mouture du texte intègre de manière exhaustive les propositions du SNUipp-FSU concernant le préambule (en particulier, la levée de l'ambiguïté sur l'obligation de scolarisation à 3 ans et la valorisation du jeu libre). La totalité des amendements proposés par le SNUipp-FSU sur l'évaluation positive a également été retenue, réinstaurant des dimensions importantes comme l'observation de l'activité de l'élève, l'objectif d'auto-évaluation, la prise en compte des différences d'âge et du développement de l'enfant.

Concernant le domaine du langage, les demandes du SNUipp-FSU de maintenir le bornage du cycle 2 pour le lire-écrire ont été entendues. Une avancée a été également obtenue sur un point clivant : les unités sonores de la langue avaient été réduites aux simples phonèmes. Le texte ne rétablit pas la formulation initiale comme le demandait le SNUipp-FSU mais réintroduit la référence explicite aux syllabes au côté des phonèmes.

Par contre, des éléments importants ne sont pas corrigés :

- la **confusion entre langue et langage**,
- la référence à un enseignement structuré de l'oral et l'**attendu de connaissance de la lettre, de son tracé et de sa valeur sonore** dès la moyenne

Alors qu'il avait peu évolué jusqu'alors, le domaine « construire les premiers outils pour structurer sa pensée » a fait l'objet de modifications positives significatives. Sans renoncer au concept contesté de mathématique, celui de raisonnement est intégré. La construction progressive du nombre est réaffirmée comme priorité et des précautions de 2015 la distinguant de l'entrée dans la numération et les opérations au cycle 2 sont reprises à nouveau. Le passage consacré à la résolution de problèmes intègre une proposition d'activité ludique et a été débarrassé de ses entorses au principe de neutralité commerciale. Les attendus de fin cycle sont modérés par la précision selon laquelle il convient seulement de « *commencer à* » utiliser l'écriture chiffrée, à comparer, à intercaler un nombre ou à résoudre un problème jusqu'à 10. Le CSE aura permis d'autres avancées, mais aussi la confirmation d'un recul à travers la référence explicite aux mathématiques.

Amendements de la DGESCO : un bilan contrasté

En complément du projet de texte, la DGESCO a proposé au CSE **neuf amendements** qui n'avaient fait l'objet d'aucun débat contradictoire en amont :

- Deux d'entre eux constituent des avancées :
 - référence au développement de l'enfant dans l'évaluation positive,
 - remplacement de la notion restrictive de « *corpus de mots* » par le terme plus ouvert de « *bagage lexical* » en vocabulaire.
- Deux autres proposaient des ajouts relativement neutres :
 - **explicitation des interventions de l'enseignant-e dans la communication orale avec les élèves**, correspondant à des gestes professionnels ordinaires ou propositions de jeux sonores (dont le SNUipp-FSU

a regretté qu'ils ne soient pas étendus à des dimensions plus transversales).

- un point concernant le **vocabulaire** (dont le SNUipp-FSU a pu faire préciser que l'objectif d'enrichissement lexical n'était qu'un objectif parmi d'autres des activités proposées, dont les lectures offertes).
- Le reste des amendements a fait l'objet d'une **ferme opposition** :
 - L'amendement portant sur les **modalités d'acquisition du langage** par le jeune enfant en amont de sa scolarisation n'amène pas de valeur ajoutée au programme, **sans qu'il oriente de manière négative les prescriptions**.
 - la révision du titre de chapitre « *construire la syntaxe* » en « *acquérir et développer les structures fondamentales de la syntaxe* » abandonne la notion de construction des apprentissages. De plus, la référence au **concept** de « structures fondamentales » est **indéfini** et **inapproprié** en Maternelle.
 - Le principal recul s'incarne dans la révision du titre du domaine 4 « *construire les premiers outils pour structurer sa pensée* » en « *acquérir les premiers outils mathématiques* », repris dans deux amendements. Le SNUipp-FSU s'y est opposé au motif que cette modification tardive et non débattue dans les échanges antérieurs **incite à l'importation d'apprentissages formels du cycle 2 vers le cycle 1**.
 - Le dernier amendement spécifiant que « *comme d'autres domaines, les mathématiques contribuent à la structuration de la pensée* » tend à démontrer que s'ils y contribuent, les mathématiques n'épuisent pas la structuration de la pensée à eux seuls, ce qui délégitime la révision de l'intitulé du quatrième domaine d'apprentissages.

S'agissant d'amendements de l'administration, ceux-ci n'ont pas été soumis au vote mais pris en compte dans le vote global du texte.

Amendements du SNUipp-FSU : des intégrations partielles

Sur **les 17 amendements proposés par le SNUipp-FSU**, 5 ont été retirés suite aux échanges du CSE quand ils avaient permis la prise en compte de modifications partielles apportant une plus-value au texte d'origine. Cette **intégration d'amendements** en cours de séance constitue une **situation relativement inédite** lors d'un CSE.

La prise en compte partielle de l'amendement 1 (maintenu au vote) a permis une légère minoration de la structuration des enseignements. L'amendement 4 a réduit la portée des séances dédiées aux acquisitions syntaxiques en « courtes activités ». L'amendement 5 a introduit un élément de progressivité dans l'exigence d'expression orale intelligible des élèves. L'amendement 15 constitue une avancée marquée avec la réintroduction de l'avertissement contre le comptage-numérotage. Et l'amendement 16 a rétabli les précautions en faveur d'une construction progressive des nombres au-delà de 5.

Les 12 amendements maintenus au vote ont tous reçu un vote largement favorable de la part du CSE mais la DEGSCO n'a pas fait le choix de les intégrer dans le texte.

Les autres organisations syndicales ont peu amendé le texte : 2 amendements proposés par le SE-UNSA, 1 par le SNALC, et 4 pour Renouveau Collectif (élu.es lycéen.es). Seuls les amendements du SE-UNSA ont recueilli un vote favorable du CSE.

Au final : un vote en abstention

Le texte définitif soumis au vote a recueilli un vote majoritaire en Abstention (49 voix), dont celui de la FSU et du SNUipp (SE-UNSA, CGT Educ'Action, SUD, FCPE). Seuls le SGEN-CFDT et le CNEA se sont prononcés avec 7 voix pour le texte. Et FO, avec 4 voix, a opté pour un Refus de Vote, sans avoir participé aux débats. Ce texte devrait être publié courant juin pour une mise en vigueur à la rentrée de septembre 2021.

À la suite du travail syndical engagé par le SNUipp-FSU, le cadre du programme 2015 est préservé et donne des points d'appui aux équipes pour résister à des prescriptions fondées sur le pilotage par les évaluations CP. Malgré tout, des points de vigilance demeurent, en particulier le renforcement de certains attendus qui importent des objectifs du cycle 2 vers le cycle 1. Le SNUipp-FSU sera également particulièrement vigilant suite à l'annonce de documents d'accompagnement trop souvent considérés par la hiérarchie comme des prescriptions officielles. Il encourage la profession à utiliser les marges de manœuvre que laissent ce nouveau programme et soutient les PE actrices et acteurs de la transformation de l'école.

Pour aller plus loin

Anne Clerc-Georgy : "l'exploitation pédagogique de la littérature jeunesse"

Sylvie Cèbe : « l'évaluation positive »